



RISQUES MAJEURS : SOYEZ ALERTÉS

ORLÉANS
MÉTROPOLE

INSCRIVEZ-VOUS ! sur www.orleans-metropole.fr ou sur le site internet de votre mairie

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU DISPOSITIF D'ALERTE D'ORLÉANS MÉTROPOLE ET DE SES COMMUNES

L'inscription à ce dispositif d'alerte vous permettra de recevoir les alertes ou informations en situation de crise (inondation, accident industriel, ...) ou lors de situations pouvant porter atteinte à la santé ou la sécurité (Etat des routes en hiver ou pollution atmosphérique).

Les informations obligatoires à l'inscription sont identifiées par un « * »

Vos coordonnées personnelles

NOM*	
Prénom*	
Civilité (M. ou Mme)*	
Date de Naissance	
Adresse*	
Complément d'adresse	
Code Postal*	
Ville*	

Votre adresse courriel

	@	
--	---	--

Pour recevoir les alertes par messages vocaux, vous pouvez renseigner jusqu'à 7 numéros de téléphone portable et/ou fixe

Téléphone principal * Celui sur lequel vous souhaitez être informé en priorité	
Téléphone 2	
Téléphone 3	
Téléphone 4	
Téléphone 5	
Téléphone 6	
Téléphone 7	

Pour recevoir des informations et/ou des alertes par SMS

N° de portable 1	
N° de portable 2	
N° de portable 3	

Centre(s) d'intérêt pour lesquels vous choisissez d'être informé ou alerté

Risques Majeurs (inondation, intempéries, industriel, nucléaire,...)	X
Etat des routes en hiver (Verglas, neige)	
Pollutions Atmosphériques	

Fait à :

Le :

Signature :

Le formulaire complété est à remettre directement à l'accueil de votre Mairie ou Mairie de Proximité ou à retourner par voie postale à :

Direction Environnement et Prévention des Risques – Espace Saint Marc – 5 place du 6 juin 1944 – CS 95801 – 45058 ORLEANS CEDEX 1

Les informations recueillies à partir de ce formulaire sont nécessaires à la gestion de votre demande d'inscription.

Ce service étant totalement gratuit pour le destinataire, la commune se réserve la possibilité de ne pas diffuser les informations sur tous les supports souhaités.

Conformément à la Loi 2018-493 du 20 juin 2018 modifiant la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi qu'à la directive RGPD, le signataire dispose du droit d'accès, de rectification, d'opposition ou de suppression des informations le concernant, droit qu'il peut exercer à tout moment par courrier à l'adresse de la Mairie en charge de la collecte. Ces informations ne peuvent en aucun cas être communiquées à un tiers, ni être cédées à quelque titre que ce soit, partiellement ou en totalité.